

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

150.

A. En argent, bled, vin, ou bois?

0.

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

1/2 payé par le conseil scolaire
1/3 l'hôpital
1/3 la Doune française.

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
- b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
- c. Fondations?
- d. Caiffes communales?
- e. Biens d'église?
- f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
- g. De biens-fonds?
- h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

150 = école
1/2 par le conseil scolaire
1/3 l'hôpital
1/3 la Doune française

167 N° 83

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

Nyon

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

Ville

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

Commune

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

Nyon

d. District

Doune

e. Canton

Le Locle

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

0

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

0

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

0

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

0

Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.

INSTRUCTION

RELATIONS PERSONNELLES

(2)

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence? _____

a. Leurs noms. _____

b. Leurs distances réciproques. _____

I I.

I N S T R U C T I O N.

5°. Qu'enfeigne-t-on dans chaque école? _____ *Lectures, & quelques petits ouvrages en vers, tels que Lecture & Recitoye*

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle? _____ *Toute l'année 6 à 7 h^{es} par jour*

7°. Livres élémentaires, lesquels font en usage? _____ *L'écuyette: D'aumes: Catéchisme & l'ami des Enfants*

8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observés? _____ *Aucun que de très rare*

9°. Durée de l'école chaque jour? _____ *6 à 7 heures*

10°. Les enfans font-ils distribués ou classés? _____

I I I.

R E L A T I O N S P E R S O N N E L L E S.

11°. *Instituteurs.*

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière? _____ *Council de ville*

b. D'où est-il? _____ *de Lyon*

c. Son nom _____ *François femme du Tournelior Hen Schwarts fégal*

(3)

d. Son âge. _____ *35 ans*

e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il? _____ *2.*

f. Depuis combien de tems est-il instituteur? _____ *Depuis 5 ans en Juin 1799*

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente? _____ *Domestique à Genève & à Lyon*

b. Réunit-il à son office quelque autre fonction? quelles font-elles? _____ *0*

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école? _____ *25*

a. En hiver, } font garçons ou filles. _____ *Toute l'année Garçons & filles*

b. En été, }

I V.

R A P P O R T S E C O N O M I Q U E S.

13°. Biens & fonds de chaque école. _____ *0*

a. Possède-t-elle de pareils fonds? _____ *0*

b. Quelle en est la valeur? _____ *0*

c. Source des revenus. _____ *0*

d. Les biens d'écoles font-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres? _____ *0*

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien? _____ *2^{fr} p. les garçons, & 1^{fr} p. les filles, par Mois: Dont il devient être admis gratuitement.*

15°. Bâtiment de l'école. _____ *0*

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré? _____

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment? _____ *Maison de l'Instituteur même, 1 chambre*

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être la maison, & à quel prix? _____ *0*

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école. _____

168

408

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

150

A. En argent, bled, vin, ou bois?

0

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

payée par le Conseil scolaire
l'Hopital
Diverses sources

- Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?
- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
 - b. Ou des fommes assignées & payées à l'école?
 - c. Fondations?
 - d. Caisses communales?
 - e. Biens d'église?
 - f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
 - g. De biens-fonds?
 - h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accéder, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

1828
Nyon
Canton de Vaud

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

Nyon chef lieu de District.

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

Nyon.

e. Canton

Leman

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

celle de la commune

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

Nul autre que la Commune de Nyon

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Il n'y a que Nyon

169
No 84